

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 20 septembre 2022  
Séance du Conseil Municipal : 26 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiens, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS – Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU — Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN – Christophe VERONNEAU – Karine LOIZEAU- Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU – Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusées : Angélique RICHARD donne pouvoir à Odile PINEAU  
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU  
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Julie MARIEL-GODARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 30  
Nombre de conseillers votants : 33  
32 aux délibérations 4, 5 et 25

Secrétaire de séance : Isabelle CHARRIER-FONTENIT

**19- AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'ACTION FONCIÈRE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION DU SECTEUR DE LA GARE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE VENDÉE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS**

La municipalité des Herbiens a sollicité l'Établissement Public foncier de Vendée dans le cadre d'une intervention foncière sur le site du quartier de la Gare. L'objectif étant d'être accompagné dans la démarche du « fonds friches » qui permet à l'EPF de mobiliser une part de ses fonds propres afin de participer jusqu'à 80 % aux coûts d'études et de travaux de requalification (déconstruction, dépollution, travaux de préparation du foncier) sur des terrains dont il assure le portage foncier.

Cette intervention de l'EPF s'inscrit nécessairement dans un cadre conventionnel qui définit les périmètres sur lesquels la collectivité missionne l'EPF pour assurer une maîtrise foncière, les moyens de l'assurer et les conditions du portage foncier, dans le souci de permettre à la collectivité d'appréhender précisément les engagements pris, ainsi que les coûts et modalités de cette intervention.

Suite à la préemption de l'ensemble immobilier sis 2 rue de l'industrie, il semble pertinent d'élargir la zone de maîtrise foncière de l'EPF sur ce site.

Pour rappel, la Communauté de Communes du Pays des Herbiens intervient en tant que déléguée du Droit de Préemption Urbain depuis sa prise de compétence en matière de planification le 27 mars 2017.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cet avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n°26 du 7 février 2022,  
Vu la convention signée avec l'EPF le 5 avril 2022,  
Vu l'avenant n°1 ci-annexé,  
Vu l'avis de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 13 septembre 2022,  
Vu le rapport de Jean-Yves MERLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve l'avenant n°1 à la convention d'action foncière en vue de la restructuration du secteur de la Gare avec l'Etablissement Public Foncier de Vendée et la Communauté de Communes du Pays des Herbiers,
- autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Isabelle CHARRIER-FONTENIT  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmise en Préfecture le : 03 OCT. 2022  
Publiée électroniquement le : 03 OCT. 2022